

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de FAUILLET

n° 050/2024

SÉANCE du 18 septembre 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 8
votants : 9

Le dix-huit septembre deux mille vingt-trois à **vingt heures**, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous le Présidence de Gilbert DUFOURG, Maire.

| Date de convocation : 13/09/2024

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gilbert DUFOURG, Marie-Chantal TRINQUE, Gustave BUZAUD, Béatrice ZANARDO, Michèle COOK, Nadia BUZAUD, Isabelle GONZALEZ, Michel ROBERT

Absents : Cédric COLOMBINI, Yves DUBOURG, Sandra MALLET, Martial REMY, Cédric TEYSSOU

Absents excusés : Marie-Ange ROBERT

Absents ayant donné procuration : Marie-Ange ROBERT à Marie-Chantal TRINQUE

Secrétaire de séance : Gustave BUZAUD

Objet : Réaménagement rue Lotissement du Grand Chemin et rue du Lotissement du Pont : validation du plan de financement

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a sollicité Val de Garonne Agglomération, courant 2022, pour le réaménagement de certaines voiries dans le centre-bourg communal.

Il est rappelé que la rue du Lotissement du Grand Chemin et la rue du Lotissement du Pont sont des voiries d'intérêt communautaire. Ainsi VGA, en qualité de gestionnaire de ces voiries, doit porter la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. A ce titre, VGA est chargée de conduire et d'organiser toutes les opérations techniques, financières et réglementaires pour ce chantier.

Le projet a été validé par le conseil communautaire du 10/11/2022, délibération n° D-2022-186. Afin de compléter le dossier administratif, VGA invite la commune à lui faire parvenir la décision du conseil municipal, en concordance avec cette dernière, validant le plan de financement ainsi que la participation communale à hauteur de 50 % du restant dû HT.

M. le Maire informe l'assemblée du montant estimatif : 65 440 €.

Il est important de prendre en compte que le coût réel sera mis à jour à la vue des travaux réellement réalisés et de l'évolution des prix. Ce montant sera donc recalculé sur présentation d'un état détaillé définitif.

M. le Maire indique à l'assemblée qu'il sera opportun de se rapprocher du Conseil départemental afin de vérifier si une participation financière est envisageable, dans le cadre de « l'amende de police ».

Le conseil municipal, ayant délibéré après avoir entendu le rapport du Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **confirme** la mise en œuvre de cette opération d'investissement, pour un montant estimatif de **65 440 € HT**,
- **confirme** que cet investissement sera inscrit et imputé à l'article **2041512** du budget communal 2024,
- **approuve** le plan de financement prévisionnel suivant :

AR Prefecture

047-214703324-20240918-050_2024-DE
Reçu le 11/10/2024

ANNEXE I

Création aménagement autour de la salle des sports
- Commune de FAUILLET

Rue Lotissement du Grand Chemin

Maîtrise d'ouvrage: Val de Garonne
Agglomération

Maîtrise d'œuvre: Val de Garonne
Agglomération

Plan de Financement prévisionnel

Travaux d'aménagement

Travaux préparatoires	22 830,00 €
Travaux de terrassement	14 240,00 €
Assainissement et réseaux	8 535,00 €
Structures de chaussées	2 100,00 €
Bordures et caniveaux	8 730,00 €
Finitions chaussées	69 100,00 €
Travaux divers	5 345,00 €
Total HT	130 880,00 €
Total TTC	157 056,00 €

Financement Global de l'opération

Fonds de concours commune de FaUILlet (50% du restant dû HT)	65 440,00 €
Autofinancement VGA	65 440,00 €
(Demande de DETR non obtenue)	
Total HT	130 880,00 €
TVA 20.00% à la charge de VGA	26 176,00 €
Total TTC	157 056,00 €

- **autorise** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre

Le Maire,
Gilbert DUFOURG

